



TREMPLIN MUSICAL 2012

Mutualité Française Lorraine

SAMEDI 21 JANVIER 2012
A L'Autre Canal (Nancy)

Règlement du concours

www.myspace.com/tremplin_musical_54

Article 1 - Objet du concours

Le 21 janvier 2012 aura lieu la 6^{ème} édition du Tremplin Musical de la Mutualité Française Lorraine à L'Autre Canal à Nancy.

Ce concours a un double objectif :

- Faire connaître la Mutualité Française et ses principes basés sur la **SOLIDARITE**, la **DEMOCRATIE**, **L'INDEPENDANCE** et la **RESPONSABILITE**.
- Promouvoir les comportements favorables à la santé auprès du jeune public

Article 2 – Conditions de participation

Ce concours s'adresse aux jeunes lorrains, artistes musiciens, âgés de 25 ans maximum. Les participants doivent se produire en groupe.

Tous les styles de musique peuvent être représentés : Rock, hip hop, jazz, pop ou tout autre style.

Les groupes sélectionnés se produiront sur la scène de l'Autre Canal le Samedi 21 janvier 2012.

La durée de représentation sur scène ne pourra en aucun cas excéder une durée de 15 minutes. Le dépassement du temps imposé sera susceptible de retirer des points aux participants.

Article 3 – Conditions d'inscription

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les jeunes correspondant aux critères énoncés à l'article 2.

Les candidats sont invités à remplir le bulletin d'inscription situé à la fin de ce présent règlement.

Avec le bulletin d'inscription, chaque participant doit fournir, au moment de l'inscription :

- Un CD ou un fichier MP3 comprenant au minimum deux titres (si le candidat n'a pas la possibilité de fournir une maquette, il devra l'indiquer dans son bulletin d'inscription, SG Organisation le contactera pour lui proposer un moyen de remplacement).
- Une fiche technique
- Une biographie du groupe ou de l'artiste avec photo

Article 4 - Calendrier

- L'inscription au concours peut se faire jusqu'au 10 janvier 2012, date limite de l'envoi de leur support audio.
- La sélection des artistes sera effectuée le 13 janvier 2012. Chaque candidat recevra une réponse à sa participation le 16 janvier (par téléphone ou par mail).
- Samedi 21 janvier 2012 : présentation des artistes sélectionnés sous forme de concert à l'AUTRE CANAL à Nancy, annonce des résultats et remise des prix en présence des officiels et des partenaires de l'opération.

Article 5 – Envoi des dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription complets doivent être envoyés au plus tard le 10 janvier 2012 à l'adresse suivante :

SG ORGANISATION - Tremplin Musical Mutualité
46, rue Stanislas - 54000 NANCY
Ou par mail à : sgaulier@sg-organisation.com

Tout dossier qui serait envoyé après le 10 janvier 2012 ne pourra pas être retenu.
Pour des raisons d'organisation, les documents envoyés ne seront pas restitués.

Article 6 - Le jury

Le jury sera composé de professionnels et d'amateurs. Sa composition sera rendue publique quelques jours avant la finale. Le jury assistera à la représentation des artistes sur scène samedi 21 janvier 2012. Ils sélectionneront les lauréats parmi 12 groupes sélectionnés. Le jury pourra décerner jusqu'à cinq prix.

La sélection se fera selon plusieurs critères :

- la créativité (5 points)
- la prestation musicale (5 points)
- la prestation scénique (5 points)
- l'originalité, le «coup de cœur» (5 points)

Article 7 - Les prix

Les prix attribués seront les suivants :

- 1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 800 € et une prestation scénique lors d'un festival ou d'un concert.
- 2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 500 €
- 3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 400 €
- 4^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 300 €
- 5^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 200 €

Les groupes vainqueurs auront la possibilité de se produire sur scène dans le cadre d'une première partie de concert et l'un d'entre eux pourra être sélectionné pour participer officiellement au Festival Nancy Jazz Pulsations 2012.

Tous les groupes participants recevront des goodies (tee-shirts, stylos...).

Chaque groupe sélectionné recevra un défraiement de 50 € pour sa participation.

Les lauréats seront désignés à l'issue du tremplin musical du 21 janvier, et après délibération du jury.
La remise des prix se fera officiellement sur le lieu de spectacle, en présence des personnalités et des partenaires de l'opération.

Les résultats du concours pourront également être consultés sur les sites Internet :

www.mutualite-francaise-lorraine.fr

www.myspace.com/tremplin_musical_54

Article 8 - Organisation du tremplin

L'Association Rock'n'Lor, dont le siège social est situé 42 rue de Phalsbourg à Nancy, organise le Tremplin Musical. La Mutualité Française Lorraine prend en charge les frais d'organisation : promotion, location de salle, sonorisation, amplification, éclairage.

Article 9 - Droit à l'image

Les artistes pourront être amenés à être filmés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au concours, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur à titre promotionnel.

Article 10 – Responsabilité de l'organisateur

La Mutualité Française Lorraine se réserve le droit de prolonger, modifier ou annuler ce concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée pour ce fait.

Dans l'intérêt du concours, la Mutualité Française Lorraine se réserve le droit de modifier ce règlement.

Article 11 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement.

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter :

SG ORGANISATION - Tel. 03 83 28 58 05

Email : sgaulier@sg-organisation.com

« Bon pour accord »
Nom, signature de tous les membres
du groupe et date

Autorisation parentale pour les mineurs
Ou d'un représentant légal
« Bon pour accord », date, signature



BULLETIN D'INSCRIPTION
Tremplin musical Mutualité
Samedi 21 janvier 2012 à L'Autre Canal

Personne majeure responsable du groupe

Adresse

Code postal, ville

Téléphone..... Email

J'inscris le groupe

au 6^{ème} Tremplin Musical de la Mutualité Française Lorraine

Style musical

Rock Pop Hip hop Folk Jazz Métal

Autre (préciser)

Noms des musiciens et dates de naissance :

.....
.....
.....
.....
.....

Documents joints à l'inscription :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé
- Un document audio. Préciser le support
- Autre possibilité d'écoute (MySpace...). Préciser
- Fiche technique
- Biographie (présentation du groupe, date de création, inspiration musicale...) et photo du groupe

Description des œuvres (titres, durée, reprise ou composition...) :

.....
.....
.....
.....

Règlement à retourner complété et signé, accompagné du document audio à :
SG ORGANISATION – Tremplin musical Mutualité - 46, rue Stanislas - 54000 NANCY
Tel. 03 83 28 58 05 - Fax 03 83 28 08 08 - Email : contact@sg-organisation.com